

Société de Commissaires aux Comptes

FORT ET ASSOCIES

32 Rue de la République – 62000 ARRAS

Société par Actions Simplifiée
de Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Douai

ASSOCIATION DIOCESAINE FREJUS TOULON

68 Impasse Beaulieu
BP 518
83041 TOULON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2025

FORT Pierre-Emmanuel

Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux comptes inscrit
I.E.S.E.G.

D.E.S.S. de Gestion Comptable et Financière –PARIS II
Maîtrise es-sciences économiques – PARIS II

FORT François-Xavier

Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux comptes inscrit

D.U. Droit de l'Entreprise – PARIS II

ASSOCIATION DIOCESAINE DE FREJUS TOULON
68 Impasse Beaulieu
83400 TOULON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Monseigneur,
Pères,
Mesdames et Messieurs les administrateurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Diocésaine de Fréjus Toulon relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre entité à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Changement de méthode » en page 1 de l'annexe des comptes annuels concernant les conséquences de l'application, pour la 1^{ère} fois au titre de cet exercice, des règlements ANC 2022-06 et ANC 2023-03.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Ainsi, nous portons à votre connaissance la note 4 de votre annexe des comptes annuels sur les « Principes Règles et méthodes comptables » précisant notamment le référentiel comptable utilisé et les méthodes utilisées pour le traitement comptable des legs, les immobilisations et amortissements, la valorisation des placements et des fonds dédiés.

Dans le cadre de notre appréciation des autres règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par l'association décrites dans l'annexe et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes concernant :

- L'évaluation des engagements hors bilan et des fonds dédiés ;
- L'évaluation des provisions pour risques et charges ;
- L'évaluation des placements financiers ;
- Le traitement des immobilisations et des amortissements conformément à la législation en vigueur en portant une attention particulière sur comptabilisation des opérations juridiques particulières ;
- Et concernant la méthodologie retenue pour la comptabilisation des legs.

De plus, en complément des diligences mises en œuvre pour nous assurer, par sondage, du respect des procédures recommandées par l'Association Diocésaine de Fréjus Toulon dans les paroisses, nous nous sommes assurés de la qualité des documents comptables communiqués par les paroisses et des contrôles mis en œuvre par les services internes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

A l'exception de l'incidence éventuelle du point décrit dans notre paragraphe d'observation, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par votre Président et votre trésorier en



collaboration avec votre Econome Diocésain et dans les autres documents adressés aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Evêque en collaboration avec votre trésorier et votre économe diocésain.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à ARRAS, le 22 juin 2026

Pierre-Emmanuel FORT

L'un des associés


SAS FORT ET ASSOCIES

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie

Régionale de DOUAI

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés	72 514	45 600	26 914	40 545	13 632	33.62
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	2 337 660		2 337 660	2 335 992	1 668	0.07
	Constructions	64 796 231	38 959 855	25 836 376	26 108 879	272 503	1.04
	Installations techniques, matériel et outillage	8 992 387	6 233 452	2 758 936	2 576 772	182 164	7.07
	En cours, avances et acomptes	709 863	170 985	538 878	533 139	5 739	1.08
	Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés	2 320 424		2 320 424	275 121	2 045 303	743.42
	Immobilisations financières (1)						
	Participations	118 576	1 040	117 536	98 573	18 963	19.24
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts	1 319 670	880 788	438 882	443 751	4 869	1.10
	Autres immobilisations financières	36 877	31 965	4 912	4 572	340	7.44
	Total II	80 704 202	46 323 685	34 380 517	32 417 344	1 963 173	6.06
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours	52 377		52 377	45 292	7 085	
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	421 297	38 405	382 892	105 301	277 591	263.62
	Créances reçues par legs ou donations	772 649		772 649	301 907	470 742	155.92
	Autres créances	1 628 394	454 288	1 174 106	1 205 209	31 103	2.58
	Charges constatées d'avance (2)	276 282		276 282	207 422	68 860	33.20
	Valeurs mobilières de placement	9 096 891	2 944 442	6 152 449	6 799 279	646 830	9.51
	Instruments financiers à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	5 947 513		5 947 513	5 301 110	646 403	12.19
	Total III	18 195 403	3 437 135	14 758 268	13 965 520	792 748	5.68
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (IV)						
	Primes de remboursement des emprunts (V)						
	Ecart de conversion et différences d'évaluation (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	98 899 605	49 760 820	49 138 785	46 382 864	2 755 921	5.94

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12		Exercice N-1 31/12/2024 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires	31 818 237		31 619 209		199 028	0.63
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecart de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves pour projet de l'entité	1 341 771		1 341 771			
AUTRES FONDS PROPRES	Autres						
	Report à nouveau	100 903		1 108 061		1 007 158	90.89
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	535 393		833 488		1 368 882	164.24
	Situation nette (sous total)	33 796 304		33 235 553		560 751	1.69
	Fonds propres consommables						
	Subventions d'investissement	40 958		44 679		3 721	8.33
	Provisions réglementées						
	Total I	33 837 262		33 280 232		557 030	1.67
	Fonds non remboursables						
	Avances conditionnées						
FONDS REPORTES ET DEBIES	Droits du concédant						
	Total II						
	Fonds reportés liés aux legs ou donations	2 360 550		503 160		1 857 390	369.15
	Fonds dédiés	919 471		1 544 526		625 054	40.47
	Total III	3 280 021		2 047 686		1 232 335	60.18
	Provisions pour risques	1 315 969		412 633		903 336	218.92
	Provisions pour charges	2 321		5 236		2 915	55.67
	Total IV	1 318 290		417 869		900 421	215.48
	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 210 841		6 864 899		654 058	9.53
PROVISIONS	Emprunts et dettes financières diverses (2)	1 951		1 951			
	Instruments financiers à terme						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	576 580		421 985		154 595	36.64
	Dettes des legs ou donations	732 525		73 869		658 656	891.66
	Dettes fiscales et sociales	640 913		768 204		127 290	16.57
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	24 986		2 834		22 152	781.67
	Autres dettes	2 440 698		2 182 443		258 255	11.83
	Produits constatés d'avance	74 717		320 892		246 175	76.72
	Total V	10 703 211		10 637 077		66 135	0.62
	Écart de conversion et différences d'évaluation (VI)						
DETTES (1)	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	49 138 785		46 382 864		2 755 921	5.94

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)
(2) Dont emprunts participatifs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations	726		3 177		2 451	77.16
Ventes de biens et services						
Ventes de biens	245 014		239 511		5 502	2.30
Ventes de dons en nature	6 848		5 149		1 699	33.00
Ventes de prestations de service	3 990 881		3 338 798		652 083	19.53
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	56 125		55 351		774	1.40
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public	2 142 962				2 142 962	
Dons manuels	7 521 774		9 170 397		1 648 623	17.98
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie	1 232 323		1 420 900		188 577	13.27
Contributions financières	386 741		150 998		235 743	156.12
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	268 848		1 193 178		924 330	77.47
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	970 746				970 746	
Utilisations des fonds dédiés	835 122		254 396		580 726	228.28
Autres produits	2 548 122		1 942 643		605 479	31.17
Total I	20 206 232		17 774 499		2 431 733	13.68
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises	1 512 156		993 687		518 468	52.18
Variation de stock	332				332	
Autres achats et charges externes	6 371 543		6 559 233		187 690	2.86
Aides financières	838 141		672 480		165 661	24.63
Impôts, taxes et versements assimilés	513 507		486 785		26 723	5.49
Salaires et traitements	3 071 329		3 273 431		202 102	6.17
Cotisations sociales	2 356 463		3 464 240		1 107 776	31.98
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 526 207		2 337 986		188 222	8.05
Dotations aux provisions	39 439		284 257		244 818	86.13
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	215 281				215 281	
Reports en fonds dédiés	210 068		476 815		266 747	55.94
Autres charges	238 196		137 222		100 975	73.58
Total II	17 891 998		18 686 136		794 137	4.25
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	2 314 234		911 637		3 225 871	353.85

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

ADFA

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation	56 865		60 675		3 810	6.28
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	20		10 411		10 392	99.81
Autres intérêts et produits assimilés	76 211		163 689		87 478	53.44
Reprises sur dépréciations et provisions	97 670		401 833		304 163	75.69
Différences positives de change	42		10		32	329.61
Produits des immobilisations financières cédées						
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie	140 300		210 468		70 168	33.34
Total III	371 107		847 086		475 978	56.19
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	800 927		254 724		546 203	214.43
Intérêts et charges assimilées	251 683		132 653		119 031	89.73
Différences négatives de change	0		673		673	99.98
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie	3 498		16 590		13 092	78.91
Total IV	1 056 109		404 640		651 470	161.00
2. Résultat financier (III-IV)	685 002		442 446		1 127 448	254.82
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	1 629 231		469 191		2 098 423	447.24
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)			340 911		340 911	100.00
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	1 012 791		631 626		381 165	60.35
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	1 012 791		290 715		722 076	248.38
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)	81 047		73 582		7 465	10.14
Total des produits (I+III+V)	20 577 339		18 962 495		1 614 844	8.52
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	20 041 946		19 795 984		245 962	1.24
5. EXCEDENT OU DEFICIT	535 393		833 488		1 368 882	164.24

AGEA

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois. L'exercice précédent clos le 31/12/2025 avait également une durée de 12 mois. Le total du bilan de l'exercice s'élève à 49 138 785 euros.

Le résultat net comptable se solde par un excédent de 535 393 euros

Les comptes de l'exercice 2025 sont établis conformément aux prescriptions du règlement ANC n°2023-03 qui s'applique pour les associations en complément de l'ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers et la nomenclature des comptes, qui modifie le règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan comptable général, et est applicable obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Pour les opérations particulières propres au culte catholique, il a été appliqué les recommandations de la conférence des Evêques de France

Les incidences du nouveau règlement sur les principaux postes de 2025 sont précisés dans la note « Changement de méthode

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'association a reçu au titre de l'exercice 2025 une aide de la Fondation Nationale pour le clergé, d'un montant de 270 k€ fléchée sur les cotisations des prêtres du diocèse.

Les titres Keys au capital non garanti auraient dû être remboursées en 2024, il a été comptabilisé une provision pour charge à hauteur de 1 013 K€ en raison de l'absence de remboursement en dépit des démarches mises en œuvre. Cette défaillance étant la conséquence d'un risque économique non habituel et extraordinaire, la dotation aux provisions est constatée dans le résultat exceptionnel

CHANGEMENT DE METHODE

Les changements de méthodes survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

Le traitement du passage aux nouvelles normes a été réalisé en appliquant la méthode prospective :

Nouvelle définition du résultat exceptionnel

- Les quotes part de subventions 777 sont enregistrées en compte 747,
- Les charges et produits exceptionnels sont enregistrées soit par nature soit en compte 65/75 ,
- Les valeurs nettes comptables (cpt 675) sont enregistrées en compte 652 et 6521 pour les biens issus de legs. Les prix de cession d'immobilisation antérieurement comptabilisés en compte 775 sont enregistrés en compte 757 et 7574 pour les biens issus de legs.

Suppression de la technique de transfert de charges, comptabilisé en diminution de la charge par nature de charge.

Cette nouvelle réglementation modifie la présentation des comptes de l'association, les modifications principales sont les suivantes :

Afin de faciliter la comparaison les principales modifications de présentation les tableaux suivants repositionnent les comptes 2024 sous l'égide de la nouvelle réglementation (2024NR)

Comparaison des ressources liées à la générosité du public :

	2025	2024NR	Ecart
RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	2 142 962	1 803 516	339 446
75450000 DONS COURANTS DIVERS	1 253 144	1 055 682	197 462
75450100 DONS TABLEAUX MGR	2 €12		2 €12
75450200 RECETTES COTIGNAC 500	73 031	125 318	- 52 287
75451000 DONS CHANTIER DIOCESAINS	493 007	622 516	- 129 509
75451800 DONS A REVERSER	321 167		321 167

Les ressources liées à la générosité du public étaient enregistrées en 2024 dans les comptes 754100 pour une valeur de 1 804 ke le total était globalisé avec les dons manuels.

Comparaisons sur les charges sociales :

	2025	2024NR	Ecart
COTISATIONS SOCIALES	2 356 463	2 418 338	- 61 875
64500000 CH. SOCIALES A PAYER	26 740	24 021	2 719
64510000 U.R.S.S.A.F	404 441	436 498	- 32 057
64530000 RETRAITE KLESIA	80 330	82 939	- 2 609
64560000 COT PREV./MUTUELLE HENNER	47 620	41 340	6 280
64580000 COTIS. ORGANISMES DIVERS	6 450	6 012	438
64581000 CHARGES/ICP	10 879	7 733	3 146
64610000 COTISATIONS CAVIMAC	3 589	4 179	- 590
64611000 CAVIMAC MALADIE	626 998	713 323	- 86 325
64611100 CAVIMAC CHARGES/EX ANT	59 981		59 981
64613000 COTISATIONS E.M.I.	4 766	2 768	1 998
64614000 CAVIMAC CPLT RETRAITE	1 488 122	1 582 469	- 94 348
64630000 MUTUELLES DES PRETRES	8 256	7 598	658
64635000 AIDE SAINTE ELISABETH	62 471	63 321	- 849
64640000 CSG-RDS	415 113	408 743	6 370
64750000 MEDECINE TRAVAIL	7 697	6 902	794
64800000 AUTRES CHARGES PERSONNEL	825	6 495	- 5 670
64801000 AIDE AUX PRETRES	59 623	69 658	- 10 036
64810000 AUTRES INDEMNITES VERSEES AUX		250	- 250
64910000 RBT ASS MALADIE/PREV LAICS	8 119	7 119	1 000
64911000 RBT TRAITEMENT CLERGE	36 189	32 762	3 427
64921200 AVANTAGE EN NATURE PRETRES	307 515	309 174	- 1 659
64941000 RBT MALADIE CLERGE	106 702	164 610	- 57 908
64941100 RBT VIEILLESSE CLERGE	208 669	294 927	- 86 258
64941200 RBT CSG CLERGE	74 282	42 124	32 158
64941300 RNT PENSIONS CAVIMAC PRETRES	- 215 959	- 105 186	- 110 773

Les remboursements de charges et indemnités liées aux salaires étaient comptabilisés en 2024 en transfert de charges comptes 791 pour une valeur globale de 875 ke

Comparaison sur les plus et moins-values de cession d'immobilisations incorporelles et corporelles :

	2025	2024NR	Ecart
PRODUITS DES CESSIONS D'IMMO INCORP ET CORP	970 74€	225 188	745 558
75700000 PRODUITS DE CESSON IMMOBILISA	970 74€	225 188	745 558
VALEURS COMPTABLES DES IMMO INCORP ET CORP CÉDÉES	206 162	280 000	- 73 838
65200000 VNC ELEMENTS ACTIFS CEDES	206 162	280 000	- 73 838

Les prix de cession en 2024 étaient comptabilisés en compte 775 pour une valeur de 225 K€ et la valeur nette comptable des éléments d'actif cédés était comptabilisée en compte 675 pour un montant de 280 K€

	2025	2024NR	Ecart
AIDES FINANCIERES	838 141	772 480	65 661
65700000 AIDES FINANCIERES		2 000	2 000-
65701000 SUBVENTIONS AMICALE AUMONERIE	3 800	3 000	800
65710000 SUBVENTIONS PAROISSES	7 190	42 455	35 265-
65710200 MISSIONNAIRE ST EUCHARISTIE	5 850		5 850
65711000 FONDOS SELAM	256 744	100 000	156 744
65720600 SUBVENT.DIVERS DONS	328 157	310 607	17 550
65720810 SUB DIV/LEGS		56 618	56 618-
65721500 CHGES RADIO RCF TOULON	150 000	160 000	10 000-
65730400 SUBV.CTE SHALOM	10 800	10 800	
65730440 SUBV.CTE CANCAO NOYA	7 200	7 200	
65730460 SUBV.DIVERS CTES	18 000	29 400	11 400-
65730541 SUBV.ST JOSEPH GARDIEN CASTILL	20 400	20 400	
65731000 SUBV.ENSEIGN. CATHOLIQUE	12 000	12 000	
65732000 SUBV.SALLE ST PAUL TOULON		7 800-	7 800
65732010 SUBV.SALLE ST PAUL TOULON	18 000	18 000	
65732020 SUBV.MISSION OUVRIERE		7 800	7 800-

Au titre de 2025 le fonds Selam a été enregistré en aide financière compte 657110, pour l'exercice 2024 il était enregistré en charge exceptionnelle, compte 671 pour une valeur de 100 k€.

FAITS POSTERIEURS A LA CLOTURE :

L'appel du fonds Sélam pour 2025 est de 256 744 euros ; la décision du CDAE est de le limiter le règlement pour l'exercice 2025 à la somme de 100 000 euros. Le solde de 156 744 a été enregistré en charges à payer au 31/12/2025. La totalité des fonds versés au 31/12/2025 est de 400 KE.

Travaux paroisse La Valette 32 Avenue Char Verdun, rénovation de logements pour la valeur de 410 K€ financés en fonds propres 30 K€ et par emprunt 380 K€ remboursable sur 294 mois au taux de 2,82%.

1. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

L'Association Diocésaine de Fréjus Toulon a pour but de subvenir aux frais et à l'entretien du culte catholique sous l'autorité de l'évêque en communion avec le Saint-Siège et conformément à la constitution de l'Eglise catholique. Son fonctionnement est en conformité avec les lois canoniques.

En lien avec son objet, l'association peut :

- Acquérir, louer ou administrer des édifices qu'elle juge opportun d'avoir à sa disposition ;
- Acquérir, louer ou administrer des immeubles destinés au logement de l'Evêque, des bureaux de l'Evêque, des curés et des vicaires, ainsi que des prêtres aînés ou infirmes ; pourvoir au traitement d'activité et, éventuellement, de retraite des ecclésiastiques occupés au ministère par nomination de l'autorité compétente, ainsi qu'aux honoraires dus aux prédicateurs et aux salaires des employés d'Eglise.

Les ressources de l'association sont :

- Les cotisations de ses membres,
- Les produits des tronc ainsi que des quêtes et collectes autorisées par l'Evêque pour les besoins de l'association,
- Les revenus des fondations pour cérémonies et services religieux,
- Les rétributions ou offrandes (casuels), notamment à l'occasion des cérémonies et services religieux, dans les églises dont l'association a la propriété, l'administration ou la jouissance
- Le revenu de ses biens meubles et immeubles,
- Les produits des dons et legs et généralement toutes les ressources qui ne sont pas interdites par la loi

Enfin, une partie des lieux de Culte font l'objet d'une affectation perpétuelle à l'Evêque ou aux Curés pour l'exercice du culte.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

a. Méthode générale

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Séparation des exercices

Les immeubles sont décomposés et les amortissements sont pratiqués sur la durée d'utilisation. Les immeubles sont ventilés en composants pour le calcul des amortissements.

Ces comptes additionnent l'ensemble des entités composant l'Association Diocésaine en droit français en n'ayant pas de personnalité morale distincte.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06, 2022-06 relatifs à la modernisation des états financiers et du règlement ANC N°2023-03 qui s'applique en complément pour les associations.

b. Etat des legs et donations

Les dispositions prévues par le règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 sont appliquées en matière de legs et donations.

Les actifs et passifs provenant de legs et donations sont enregistrés au bilan, dès la date d'acceptation ou la date d'entrée en jouissance de la libéralité si celle-ci est postérieure, ou à la date de levée de la dernière condition suspensive.

La contrepartie est inscrite en produits, sauf s'il existe une stipulation de l'auteur de la libéralité de renforcer les fonds propres de l'entité.

A la clôture de l'exercice, les libéralités constatées en produits au cours de l'exercice et dont certains actifs à céder ne sont pas encore réalisés ou certains actifs financiers n'ont pas été reçus ou transférés donnent lieu à une écriture au passif en fonds reportés (compte 191), avec pour contrepartie une charge (compte 6891). Ces fonds seront repris et constatés en produits au cours des exercices suivants, au fur et à mesure des encaissements et décaissements liés à la réalisation de la libéralité. S'agissant de biens destinés à être cédés, ils sont inscrits dans un compte 24, ceux-ci ne sont pas amortis. En cas de perte de valeur, ils font l'objet d'une dépréciation comptabilisée en charge : « dotations pour dépréciations d'actifs reçus par legs ou donation » (compte 68164) par le crédit du compte : « Dépréciations des biens reçus par legs et donations destinés à être cédés » (compte 294). Les fonds reportés sont alors ajustés en conséquence.

En cas de gestion temporaire de biens reçus par legs ou donation destinés à être cédés, les charges et les produits liés sont inscrits et charges et en produits suivant leur nature.

Information sur la ligne legs, donations et assurances vie des produits de l'Association

En application de l'ANC 2018-06, les charges et les produits relatifs aux legs, donations et assurances vie ont été compensées au résultat sous la ligne de produits y afférent pour un montant net de 1 232 323 euros. Elle se détaille de la manière suivante :

		2025	2024	2023
Legs, donations et assurances vies		1 232 323	1 420 900	2 911 466
Produits	Legs, donations et assurances vies	3 397 557	1 075 323	2 088 806
	Produits de cession d'actifs issus de legs et donations	72 500	300 004	826 381
	Utilisation des fonds reportés sur legs	46 052	821 523	1 668 600
Charges	Valeur nette comptable des actifs cédés issus de legs	-72 500	-280 000	-790 608
	Report en fonds reportés sur legs	-1 903 442	-479 667	-797 946
	Charges liées à l'acceptation des legs	-307 844	-16 283	-83 767

Sur l'exercice 2025, 41 legs ont été traités dont 10 nouveaux ; le nombre de legs en cours de traitement au 31 décembre 2025 est de 14.

Informations sur les postes du bilan liés aux legs :

ACTIF	2025	2024	2023	PASSIF	2025	2024	2023
Biens reçus de legs ou donations destinés à être cédés	2 320 424	275 121	555 122	Fonds reportés liés aux legs	2 360 550	503 160	845 015
Créances sur legs	772 649	301 907	365 999	Dettes provenant de legs	732 525	73 869	76 105
Total	3 093 073	577 028	921 120	Total	3 093 073	577 028	921 120

c. Etat des immobilisations et amortissement

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine.

Les terrains sont évalués au coût historique.

Les biens reçus par legs ou donations destinés à être vendus sont comptabilisés dans le compte 24 mais ne sont pas amortis.

Etat des immobilisations

	2024	acquisitions	cessions	Transf c/c	regul	2025
licences logiciel	2 700					2 700
Solution informatique		2 340				2 340
constructions sur sol autrui	9 059					9 059
ensemble immobilier	3 194 217	181 086				3 375 303
gros travaux	22 139 514	1 021 466	165 238			22 995 742
install tec mat et outill	163 670					163 670
matériel	387 723	90 125				477 848
oeuvre d art	169 912					169 912
autres immo corporelles	1 394 128	353 999	17 916			1 730 211
agt amenag divers	3 913 602	12 379	44 185			3 881 795
matériel de transport	122 068	68 334	19 216	-	511	170 675
matériel de bureau	370 205	34 210	51 230			353 185
mobilier	1 029 743	76 429	1 431			1 104 741
						-
						-
	32 896 540	1 840 368	299 216	- -	511	34 437 181

SERVICES

	2024	acquisitions	cessions	Transf c/c	regul	2025
213100 batiments gros travaux	23 230,00					23 230,00
213500 gros trvx	187 887,98					187 887,98
215400 materiels	1 300,32					1 300,32
216000 collection ouvre art	114 175,00	3 768,00				117 943,00
218000 gros matériels	12 385,69	3 245,99	1 063,99			14 567,69
218100 installatiob gen amenag div	151 821,74	17 419,72	30 983,80			138 257,66
218200 materiel de transport	109 901,99					109 901,99
218300 materiel de bureau	23 430,95					23 430,95
218301 materiel informatique	5 144,40					5 144,40
218400 mobilier	253 312,66		561,07			252 751,59
	882 590,73	24 433,71	32 608,86	-	-	874 415,58

Annexes au Bilan 31 décembre 2025

	2024	acquisitions	cessions	Transf c/c	regul	2025
brevets licences	67 473,80					67 473,80
Terrains nus	2 304 379,98					2 304 379,98
terrains batis	33 280,00					33 280,00
legs cotelle	325 000,00					325 000,00
eglise et locaux cultuels	5 992 906,47					5 992 906,47
ensemble immobilier	24 477 189,89				112 085,00	24 589 274,89 *1
autres ensemble immo	3 339 455,74		209 165,00			3 130 290,74
biens nue propriete	130 000,00	33 737,79				163 737,79
immo cotignac	1 014 586,76	440 777,47				1 455 364,23
immo cotignac		263 326,26				263 326,26
travaux ens immo	2 435 679,86	34 814,29	202 262,28			2 268 231,87
matériel et outillage	48 064,26					48 064,26
install gen amgt	6 624,37					6 624,37
matériel de trsport	68 598,28		2 000,00			66 598,28
matériel de bureau	204 613,56	2 232,99	50 878,66			155 967,89
meublier	16 674,85					16 674,85
ensemble immobilier						
	40 464 527,82	774 888,80	464 305,94	-	112 085,00	40 887 195,68

*1 Renon canon /cours lafayette

GLOBAL

	2024	acquisitions	cessions	Transf c/c	regul	2 025
205000 licences logiciel	70 174	-	-	-	-	70 174
205300 Solution informatique	-	2 340	-	-	-	2 340
211110 Terrains nus	2 304 380	-	-	-	-	2 304 380
211300 terrains batis	33 280	-	-	-	-	33 280
213102 legs cotelle	325 000	-	-	-	-	325 000
213100 ensemble immobilier	38 180 645	918 928	209 165	-	112 085	39 002 492 *1
213500 gros travaux	24 763 082	1 056 280	367 501	-	-	25 451 862
215400 matériel	600 757	90 125	-	-	-	690 883
216000 oeuvre d art	284 087	3 768	-	-	-	287 855
218000 autres immo corporelles	1 406 504	357 245	18 980	-	501	1 744 268
218100 agt amenag divers	4 072 048	29 798	75 169	-	-	4 026 677
218200 matériel de transport	300 568	68 334	21 216	-	-	347 686
218300 matériel de bureau	603 394	36 443	102 109	-	-	537 729
218400 mobilier	1 299 730	76 429	1 992	-	-	1 374 167
	74 243 658,30	74 243 648	2 639 691	796 131	-	111 584
						76 198 792

*1 Renon canon /cours lafayette

Etat des amortissements

PAROISSE	2024	dotations	cessions	regul	2025
205000 licences logiciel	2 700	-			2 700
205300 Solution informatique		410			410
213100 constructions sur sol autrui	665	1 661			2 326
213100 ensemble immobilier	934 032	153 120			1 087 152
213500 gros travaux	13 697 411	878 565	158 874		14 417 102
215000 install tec mat et outill	53 559	11 288			64 847
215400 materiel	105 079	60 463			165 542
216000 oeuvre d art	115 342	11 984			127 327
218000 autres immo corporelles	1 412 266	62 526	17 916		1 456 877
218100 agt amenag divers	2 463 412	176 210	44 185		2 595 436
218200 matériel de transport	82 717	11 131	17 222		76 626
218300 materiel de bureau	314 320	24 875	51 230		287 965
218400 mobilier	643 674	59321,28	670		702 325
					-
					-
	19 825 177	1 451 554	290 097	-	20 986 634

SERVICES	2 024	dotation	cession	regul	amorts 31/12/2025
213100 batiments gros travaux	2 047,28	773,56			2 820,84
213500 gros trvx	105 021,78	15 576,23			120 598,01
215400 materiels	471,67	260,06			731,73
216000 collection oeuvre art	114 175,00	708,18			114 883,18
218000 gros matériels	11 057,26	1 136,29	1 063,99		11 129,56
218100 installatiob gen amenag div	111 926,91	7 130,04	30 983,80		88 073,15
218200 materiel de transport	30 563,90	10 536,01			41 099,91
218300 materiel de bureau	15 976,26	2 973,63			18 949,89
					-
218400 mobilier	229 405,15	4 711,14	561,07		233 555,22
	-				-
	620 645,21	43 805,14	32 608,86	-	631 841,49

Annexes au Bilan 31 décembre 2025

CURIE

	2 024	dotation	cession	regul	amorts 31/12/2025
205000 brevets licences	26 928,43	15 561,48			42 489,91
211110 Terrains nus					-
211300 terrains batis					-
213102 legs cotelle	50 745,15	11 375,00			62 120,15
213110 eglise et locaux cultuels	5 204 407,37	44 919,42			5 249 326,79
213180 ensemble immobilier	13 164 967,14	644 852,34		112 085,00	13 921 904,48
2131801 autres ensemble immo	3 199 656,44	6 763,43	179 433,00		3 026 986,87
2131802 biens nue propriete		104,52			104,52
2131803 immo cotignac	84 214,25	144 827,71			229 041,96
21318031 immo cotignac		9 325,92			9 325,92
213500 travaux ens immo	748 305,98	122 088,55	25 832,27		844 562,26
215000 materiel et outillage	45 322,86	2 741,40			48 064,26
218100 install gen amgt	836,90	662,44			1 499,34
218200 materiel de trsport	30 591,77	7 253,21	2 000,00		35 844,98
218300 mar de bureau	174 159,84	18 758,38	50 878,66		142 039,56
218400 mobilier	5 518,01	1 614,25			7 132,26
213180000 ensemble immobilier	-				-
	22 735 654,14	1 030 848,05	258 143,93	112 085,00	23 620 443,26

GLOBAL

	2 024	dotation	cession	regul	2 025
205000 licences logiciel	29 628	15 561	-	-	45 190
205300 Solution informatique		410		-	410
211110 Terrains nus	-	-	-	-	-
211300 terrains batis	-	-	-	-	-
213102 legs cotelle	50 745	11 375	-		62 120
213100 ensemble immobilier	22 589 989	1 006 348	179 433	112 085	23 528 989 *1
213500 gros travaux	14 550 739	1 016 230	184 706	-	15 382 262
215400 materiel	204 432	74 753	-	-	279 185
216000 oeuvre d art	229 517	12 693	-	-	242 210
218000 autres immo corporelles	1 423 308	63 662	18 980		1 467 990
218100 agt amenag divers	2 576 176	184 002	75 169		2 685 009
218200 matériel de transport	143 873	28 920	19 222		153 571
218300 matériel de bureau	504 456	46 607	102 109	-	448 954
218400 mobilier	878 597	65 647	1 231	-	943 013
					-
	43 181 460	2 526 208	580 850	112 085	45 238 903
Dot. Incorporelle		15 972			
Dot Corporelle		2 510 236			

*1 Renon canon /cours lafayette

Immobilisations en cours

	2024	acquisitions	sortie	Transf c/c	regul	2025
231000 immo en cours	536 886	812 021	815 314			533 593
231213 Trvx en cours st louis		12 312				12 312
231170 Trvx en cours village dioc	161 458					161 458
231803 Trvx en courts cotignac	3 451		3 451		-	0
232000 Logiciel Zoho		2 500			-	2 500
238000 avances et acpte versés	2 328		2 328			-
238001 avances et acpte versés						-
	704 123	826 833	821 093	-	-	709 863

Provisions sur immobilisations

	Montant début exercice	Dotations de l'exercice	Diminution s reprises	Montant fin exercice
Immobilisations corporelles en cours	170 985,00			170 985,00

Provision liée aux frais de bornage dans le projet de réinstallation évêché

Participations détenues par le diocèse :

	Valeur brute au 31/12/2024	Augmentations	Diminutions	Valeur brute au 31/12/2025	Dépréciation	Valeur nette au 31/12/2025
Parts sociales						
PARTS SCI STE FAMILLE COTIGNAC	98 020	18 950		116 970		116 970
PARTS SCI STE BERNADETTE	50			50		50
PARTS SARL NDROIS SOLAIRE	1 040			1 040	- 1 040	-
PARTS SOCIALES CA	503	13		516		516
Total	99 613	18 963	-	118 576	- 1 040	117 536

Les provisions des créances clients et des autres créances sont les suivantes :

Provision sur créances et prêts

Provisions et dépréciations	Valeur brute au 31/12/2024	Augmentation	Diminution	Valeur brute au 31/12/2025
Provision Indrois Solaire	434 192	20 096		454 288
Provision Castille	143 134		143 134	0
Provision clients	88 456	36 880	86 931	38 405
Ste Bernadette et	0			0
Total provision pour risques et charges	665 782	56 976	230 065	492 693

*1

*1

100% CASUEL 2021	16 000
100% CASUEL 2022	13 760
50% CASUEL 2023	7 120
CREANCE FORESTIER	1525

Etat des provisions• INDROIS SOLAIRE :

La provision globale sur INDROIS SOLAIRE est réalisée à 100% des valeurs suivantes :

- Part du capital détenu : 1 040 € (provision sur titres)
- Créance détenue sur INDROIS SOLAIRE : 454 288 € (provision sur créances)
- Part de capital restant dû de l'emprunt INDROIS SOLAIRE dont ADFT est caution : 294 297 (provision sur risques).

L'ensemble des provisions INDROIS SOLAIRE au 31/12/2025 s'élève à la somme de 748 585 euros. Le risque a été évalué en écartant le compte courant de l'associé la société SARL PATRIMOINE ET ENVIRONNEMENT, celle-ci étant un professionnel averti couvrant son propre risque.

Nous ne disposons toujours pas de prévisionnel pour cette société, l'association adft s'est portée caution à la hauteur de 962 K€ à la souscription de l'emprunt. Le capital restant du au 31/12/2025 est de 294 297 euros.

- Fondation la Castille et Gie Castille

880 788,00 - 5 991,00

N° Compte	Intitulé	Montant	Provision	Solde net de	Commentaire
27482300	PRET FOND.CAST.C.SESSION	121 595			solde
27482310	PRET FOND.CAST.ST-CHARLES	274 444	486 689	195 416	remonte
27482340	PRET FOND.CAST.SIEGE	254 044			avant 2010
46724000	FONDATION LA CASTILLE	125 584		125 584	
		775 667	486 689	321 000	*1
*1 Provision limitée à la trésorerie disponible de N-1, Provision maintenue					
27482341	CHÂTEAU LA CASTILLE DETTE GIE	64 530	64 530	-	
27482342	FONDATION LA CASTILLE DETTE GIE	46 582	46 582	-	*2
		111 112	111 112	446 583	
	TOTAL PROVISION CASTILLE (A)	886 779	597 801		

*2 Dette GIE transférée suite à dissolution reprise provision compte 4956 et dotation 100% compte 274

La provision pour dépréciation des prêts de la fondation Castille est positionné à la hauteur de 486 689 euros

Le risque économique du domaine de la Castille et son impact a été analysé, et il a fait l'objet d'une provision complémentaire au titre de l'exercice 2025 de 32 022 euros, la provision constatée antérieurement sur les prêts était de 454 667 euros

- Autres provisions sur prêts

N° Compte	Intitulé	Montant	Provision	Solde net de	Commentaire
27480002	PRÊT MISSION LA MARTHE	101 945,00	101 945,00		
27482680	PRÊT ASS RENAISSANCE ST PAUL	50 000,00	50 000,00		
27472750	PRÊT ASS AZUR ACCUEIL	131 042,00	131 042,00		
	TOTAL AUTRES PRETS (B)	282 987,00	282 987,00		
	TOTAL (A+B)		880 788		

a. Etat des provisions pour risques

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Provision pour risques

Provisions pour risques	Valeur brute au 31/12/2024	Augmentation	Diminution	Valeur brute au 31/12/2025	
Provision pour litige	-	2 559		2 559	*1
Provision Indroits Solaire	370 443		76 148	294 297	*2
Provisions avance assurance	35 868		35 868	-	
Provision CP maladie	6 322			6 322	
	412 633	-	112 014	300 619	
Provision IS	5 236		2 915	2 321	
Provision Keys non dénouement	-	1 012 791		1 012 791	*3
Total provision pour risques et charges	417 869	1 015 350	114 929	1 318 290	

*1 Litige paroisse Cuers

*2 Réduction lié au remboursement du prêt

*3 Non dénouement des titres venant à échéance 03/2024

Suite à la jurisprudence du 13 septembre 2023 et la loi du 22 avril 2024 portant sur l'acquisition des congés payés pendant les arrêts maladie, ont été provisionnés pour risque au 31 décembre 2023 à la hauteur de 6 322 euros ; cette évaluation a été réalisée sur la durée des trois dernières années avec les éléments dont vous avons eu connaissance à ce jour. Cette provision est réalisée pour la première année et devra être revue au fur et à mesure des risques identifiés.

Indemnités de fin de carrière :

L'association diocésaine n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite pour le personnel laïc. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

L'évaluation a été réalisée en se projetant à un âge de départ à la retraite pour tous les salariés à 65 ans. La méthode retenue est celle de l'ANC 2021 et le taux d'actualisation inflation comprise à 3.75%. Le Taux de cotisation et taxe retenu pour l'étude est de 50%

La projection ressort à une valeur probable d'indemnités à verser de 151 090 euros ; la valeur actuelle ressort à 86 054 euros.

La dette actuarielle est de 25 228 euros, elle était de 24 980 euros au titre 2024 et de l'exercice 2023, de 25 103 euros.

Engagement de subvenir aux besoins des prêtres aînés :

A compter de l'ordination, le diocèse s'engage à subvenir aux besoins matériels du prêtre jusqu'à son décès. Considérant un âge moyen de cessation d'activité à 75 ans, généralement matérialisé par le non-renouvellement d'une lettre de mission.

Sur la base du coût moyen d'un prêtre retiré pour l'Association Diocésaine, il est estimé la charge future du diocèse.

Le coût futur des besoins des prêtres aînés a été évalué au 31/12/25 à 1 27 K€

Engagements liés aux prêtres en activité : 1 126 k€,

Engagements liés aux prêtres retraités : 185 k€

b. 1 - Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont estimées suivant les normes comptables au coût d'acquisition (méthode du coût historique) pour respecter les règles comptables.

Le placement Thomas LLOYD n'a pu être valorisé au 31/12/25. L'ADFT n'a obtenu aucun versement de produit depuis le 2ème trimestre 2022 et aucun remboursement du capital malgré les demandes faites le 16/12/2021 à hauteur de 200 K€ et le 20/12/2022 à hauteur de 1.350 K€. Au 31 décembre 2025 ces titres sont valorisés à la somme de 1 478 k€. A noter également qu'aucune information sur la valeur liquidative au 31/12/2025 n'a pu être obtenue. Compte tenu de ces éléments, une provision a été comptabilisée pour la totalité de la valeur brute, soit 1.478 K€.

Le total des provisions relatives aux moins-values s'élève à 2 944K€, tandis que les plus-values latentes non comptabilisées s'élèvent à 337 K€.

Placements	Valeur brute au 31/12/2024	Augmentation (acquisitions titres)	Diminution (cession, remboursement)	Valeur brute au 31/12/2025	Cours au 31/12/2025	Moins s value latente	Plus value latente
SCPI	1 459 400			1 459 400	1 201 286	-263 125	
CORALYS ARISTOPHIL	495 000			495 000	ND	-495 000	
PLAC.THOMAS LLOYD	1 478 350			1 478 350	ND	-1 478 350	
SG PLACEMENTS	500 000			500 000	251 750	- 248 250	
SG PLACEMENT FAIRVESTA	442 958		138 390	304 568	257 491	- 47 077	
SG 944 PLACEMENT KEYS 6 ANS n°1	1 263 776			1 263 776	1 012 791	- 412 642	
	161 657			161 657	284 450		
TITRES BMM SANCT BESSILLON	2 980 028	105 028.00		3 085 056	3 373 921		288 865
CM-CIC FLORNOY ALLI 30EC	346 378	2 706		349 084	394 044		47 666
Total	9 127 547	107 734	138 390	9 096 891	6 775 733	-2 944 444	336 531
				(A)	(B)		
				Valeur nette 31/12/25 (A+B)		6 152 448	

Pour la cinquième année consécutive nous n'avons eu aucune information sur la valorisation des titres de placement Thomas Lloyd qui présentent un risque élevé ; par ailleurs les titres sont arrivés à échéance et n'ont pu être honorés. En conséquence la provision a été maintenue, cette position est fondée par les effets combinés des difficultés liées au dénouement des opérations de placement, et à l'impossibilité d'avoir des informations sur ces produits considérés comme « toxiques ».

les titres Keys au capital non garanti et qui auraient dû être remboursées en 2024, il a été comptabilisé une provision pour charge à hauteur de 1 013 K€ en raison de l'absence de remboursement en dépit des démarches mises en œuvre. Cette défaillance étant la conséquence d'un risque économique non habituel et extraordinaire, la dotation aux provisions est constatée dans le résultat exceptionnel

Détail des SCPI :

Nom	GESTION	DATE PROP.	Valeur acquisition	2025		2024	
				31/12/2025	-value +value	-value +value	
ACCIMO PIERRE	BNP PARIBAS	30/03/2016	100 045	68 699	-31 346	-31 346	
NOVAPIERRE Allemagne	PAREF	01/10/2017	25 500	24 480	-1 020	-1 020	
CRISTAL RENTE	INTER GESTION	23/04/2018	161146	157 500	-3 646	-3 646	
EPARGNE PIERRE	ATLAND VOISIN	01/09/2017	25 010	22 838	-2 172	-854	
EPARGNE PIERRE	ATLAND VOISIN	01/08/2018	451000	411840	-39 160	-15 400	
LAFFITE PIERRE	BANQUE POSTALE	18/09/2018	165 550	102 306	-63 244	-63 244	
RIVOLI AVENIR PATRIMOINE	AMUNDI / LCL	05/06/2012	10720	9 860	-860		90
RIVOLI AVENIR PATRIMOINE	AMUNDI / LCL	30/04/2018	150150	110 135	-40 016	-29 390	
EDISSIMMO	AMUNDI / LCL	30/04/2018	250 040	168 378	-81 662	-63 063	
FONC. HABITAT HUMANISME	SCA FONC.HA&H U	25/06/2013	120 240	125 250			5010
TOTAUX:			1 459 400	1 201 286	-263 125	5 010	-207 963 5 100
Provisions sur SCPI				- 263 125		- 207 963	

b2 - Trésorerie

	2025	2024	Variation
Trésorerie Actif	5 947 513	5 301 110	646 403
Trésorerie Passif	- 7 128	- 7 573	445
	5 940 385	5 293 537	646 848
Placements	9 341 423	9 128 547	212 876
Prov Keys non reglt	- 1 012 791		
Provisions sur placements	- 2 944 444	- 2 328 267	- 616 177
	5 384 189	6 800 280	- 403 300
Solde net trésorerie + placements	11 324 574	12 093 817	243 548

La trésorerie passive correspond aux frais bancaires à recevoir et n'est pas compensée en présentation avec la trésorerie active.

Pour l'exercice 2025, la trésorerie négative du compte pivot a été déduite de la trésorerie SG des paroisses pour la somme de 4 173 K€, en changement de présentation permet de formaliser l'avance des paroisses et services à la curie

La trésorerie augmente de 646 K€, les placements sont en progression de 213 K€, cette augmentation provient du leg Chauvin à la hauteur de 245 K€. La valeur nette des placements régresse de 371 k€

c. Analyse de l'évolution des fonds propres

fonds propres 2020 intégrant le résultat 2020		35 225 714
Résultat 2021	-	121 260
Régl erreurs antérieures	-	76 080
Variation subvention d'investissement	-	3 132
Fonds propres 2021 intégrant le résultat 2021		35 025 242
Résultat 2022	-	1 166 847
Variation subvention d'investissement		15 272
Régl erreurs antérieures		1 048
Corrections biens entrés dans le patrimoine		56 006
Fonds propres 2022 intégrant le résultat 2022		33 930 721
Régl erreurs antérieures	-	1 243
Résultat 2023		173 798
Variation subvention d'investissement 2023	-	3 048
Fonds propres 2023 intégrant le résultat 2023		34 100 228
Régl erreurs antérieures		
Résultat 2024	-	833 488,00
Variation subvention d'investissement 2024		13 493,00
Fonds propres 2024 intégrant le résultat 2024		33 280 233
Régl erreurs antérieures		25 358,00
Résultat 2025		535 393,00
Variation subvention d'investissement 2025	-	3 721,00
Fonds propres 2025 intégrant le résultat 2025		33 837 263

*1

intégration d'un nouveau service EARS

25358

d. Fonds dédiés

Les ressources externes obtenues des dons, des legs ou via des subventions, affectées à des projets précis et non encore utilisés conformément à l'engagement pris à l'égard des financeurs sont portés en gain d'exercice au passif du bilan au poste « Fonds dédiés ».

Au compte de résultat sont enregistrés :

- En charges dans le poste « engagements à réaliser sur ressources affectées », les dons et legs reçus dans l'exercice et non utilisés à la clôture.

- En produits dans le poste « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs, la reprise des sommes inscrites en fonds dédiés, au fur et à mesure que les dépenses relatives aux projets sont engagées.

	31/12/2024	Dotation	Reprise	31/12/2025	Fonds n ayant Mvts +2 ans
Paroisses	597 522	209 138	245 273	561 387	55 221
Seminaires					
chambre	24 720			24 720	
Reno statue	755		755	-	
toiture 22 reclassement dans seminaire et reprise dans adft	21 402		17 420	3 982	
total	46 877	-	18 175	28 702	0
Service (fraternité st laurent)					
	31/12/2024	Dotation	Reprise	31/12/2025	
	-			-	
Séminaire st marie extension	600,00			600,00	
Diaconie Trvx Erymanthe		930		930,00	
total	600	930	-	1 530	0
adft curie					
	31/12/2024	Dotation	Reprise	31/12/2025	
archambault	153 223			153 223	
paroisse géré en curie	24 831			24 831	24 831
tombe	149 800			149 800	149 800
vehicule	-			-	
nuit eglise 22	-			-	
cotignac	531 674		531 674	-	*1
Ehpad diaconie château	40 000		40 000	-	*2
total	899 528	-	571 674	327 854	174631
total general	1 544 527	210 068	835 122	919 473	229 852

Suivi des fonds dédiés reçus par Leg Archambault :

Archa mbault	Dédié 2024	Utilisation en cours d'exercice	Solde au 31/12/2025
Chapelle Montaigu	54 341	0	54 341
Presbytère Bargemon	98 882	0	98 882
Total	261 757	0	153 223

e. ENGAGEMENTS FINANCIERS

h1. Engagements donnés

Cautionnements donnés à des organismes bancaires :

Bénéficiaire de la caution	Garantie	Prêt à l'origine	Cautionne ment au 31/12/25	Début de garantie	Fin de garantie
SG	Promesse d'hypothèque terrestre	1 000 000	342 865	30/12/2010	25/09/2031
SG	Hypothèque sur bureaux	1 500 000	281 390	29/06/2012	30/05/2028
SG	Promesse d'hypothèque terrestre - Nantissement de portefeuille	150 000	53 622	27/03/2015	15/11/2030
SG	Hypothèque ou privilège sur immeuble à usage résidentiel	300 000	179 133	16/03/2016	07/12/2036
	Hypothèque ou privilège sur immeuble à usage				
SG	commercial	350 000	-	12/05/2016	06/02/2023
SG	Hypothèque sur immeuble commercial Locomotive	3 000 000	1 823 932	30/05/2016	06/03/2037
SG	Promesse d'hypothèque terrestre	260 000	188 505	05/04/2017	18/12/2037
SG	Promesse d'hypothèque terrestre	230 000	145 652	05/04/2017	26/01/2038
SG	Autre nantissement d'obligations	280 000	-	20/12/2016	15/12/2024
SG	Couple Micheletti Elio	150 000	33 966	16/10/2009	07/12/2029
SG	ASS COTE D AZUR	670 000	353 108	29/12/2010	20/12/2036
Banque Postale	Nantissement de parts sociales	250 000	227 876	21/09/2018	

Une promesse hypothécaire a été donnée dans le cadre de l'emprunt d'un montant initial de 230K€ contracté par l'association Renaissance. Cette promesse hypothécaire porte sur l'ensemble immobilier situé au 49 Boulevard St Georges Richard à Toulon. La valeur locative cadastrale de ce bien s'élève à 24 000€. S'ajoute à cette garantie, le nantissement de portefeuille titre détenu par l'ADFT à hauteur de 195 K€.

Le capital restant dû de cet emprunt au 31/12/2025 s'élève à 78 465 euros

h2. Engagements reçus

Courant 2022, l'ADFT a souscrit un emprunt de 250K€ pour l'acquisition d'un des bâtiments de la Maison des frères. Cet emprunt sera remboursé mensuellement par la redevance versée par la Maison des frères dans le cadre du bail emphytéotique signé avec l'ADFT pour l'intégralité des bâtiments occupés par la Maison des frères. Au 31 décembre 2025 le solde restant dû est de 220 936 euros

Pour garantir le remboursement de cet emprunt, l'UDV se porte caution pour la Maison des frères au profit de l'ADFT en cas de non-paiement de la redevance mensuelle.

f. Etat des créances et des dettes

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Créances	2024	2025					
	Créances nettes	Créances brutes	Provisions	Créances nettes	d'1 an	à 5 ans	+ de 5 ans
Prêts	443 751	1 319 670	880 788	438 882	438 882		
Prêts	443 751	1 319 670	880 788	438 882	438 882	0	0
Créances clients	26 917	265 452		265 452	265 452		
Factures client à établir	166 841	155 845	38 405	117 440	117 440		
Créances reçues par legs	301 907	772 649		772 649	772 649		
SARL Indrois solaire	0	454 288	454 288	0		0	
Syndicat ecclésiastique	63 801	234 197		234 197		234 197	
Fondation la Castille et Gie	158 450	125 584		125 584	125 584		
Autres créances	375 882	141 834		141 834	141 834		
Produits à recevoir	592 584	672 491		672 491	672 491		
Charges constatées d'avance	207 422	276 282		276 282	276 282		
Autres créances	1 893 804	3 098 622	492 693	2 605 929	2 371 732	234 197	0
Total des créances	2 337 555	4 418 292	1 373 481	3 044 811	2 810 614	234 197	0

Les produits à recevoir (Compte 468700) est de 672 K€ et se décompose comme suit :

Dons en ligne	163
CLS Rbt/ Salaires et Pelerinage Rnt S	34
Messes et quetes	44
Intérêts livret dividendes et prod scpi	56
fondation clergé	31
Dégrèvement TF et Rbt OM	7
Mad Père H hopital Berard	2
TOTAL Produits à recevoir curie	337

Casuels et panier 12/25	29
Remboursements a recevoir	4
Indemnités assurance	116
TOTAL Produits à recevoir Paroisse	149

Comunion st lazare	117
Pastorale des jeunes	11
Aumonerie prison la Farlede	2
Mission misericorde divine	56
TOTAL Produits à recevoir Services	186

672

Les charges constatées d'avance de 276 k€ sont composées de :

Annexes au Bilan 31 décembre 2025

eau	0,03 KE
edf	0,01 KE
tania cadio colon	5,00 KE
jf impression	5,23 KE
mutuelle pretres	0,13 KE
docusign	0,96 KE
brevo	0,02 KE
log basic plan	0,10 KE
moodus	1,10 KE
gambin immo	0,28 KE
pantel immo	0,73 KE
foncia	1,59 KE
nxo	0,54 KE
act sauv	1,33 KE
act promox	0,23 KE
ass dab	200,36 KE
ass RC	0,42 KE
revue fi	0,13 KE
tarte ci	0,06 KE
croix num	0,04 KE
ovh abt	0,03 KE
zoho	1,62 KE
geofoncier	0,52 KE
midjourney	0,28 KE
Total Curie	220,74 KE
Bourse	3,8 KE
Assurance véhicules	1 KE
Abonnements	2 KE
Peleringes sorties 2026	11 KE
Total Curie	17,80 KE
Assurances	18,74
Pelerinage sorties	10
Location parking et materiel et Abt	5
Réparation sinistre	4
Total Curie	37,74 KE
	276,28 KE

Etat des emprunts :

Emprunts	31/12/2024	Augmentation	Diminutions	31/12/2025
Emprunts auprès des établissements de crédit	6 875 899		672 186,00	6 203 713,00

Annexes au Bilan 31 décembre 2025

N°compte	libellé du prêt	Montant initial	taux	échéance	montant échéance	montant restant dû fin de période 01/01/25	montant restant dû au 31/12/25	montant amt rbt en 25	2025 cpte 661100 int /période	montant a remb en 2026 AMT	montant du de 1 à Sans 12/30 amt	Au-delà de 5 ans	int 2026	cpte 661800 int calculés nîmes
16400100	SG N°217107006003beausset	260000	0,0135	mensuelle	1 237	176 132	163 591	12 541	2 300	12 711	52 595	98 286	2 130	
16400200	LCL PRÊT ORVES LE BEAUSSET	250000	0,0245	mensuelle	994	229 592	220 936	8 656	3 272	8 782	36 430	175 723	3 145	
16400321	LCL N°21919517 1600€ cotignac et hyeres	1600000	0,0095	mensuelle	7 407	1 344 225	1 267 781	76 444	12 438	77 174	316 129	874 478	11 708	
16400800	SG N°216098002500 Callas couvent	300000	0,0195	mensuelle	1 511	193 613	179 133	14 480	3 646	14 765	62 023	102 345	3 362	
16402790	SG N°217143012502 ste famille jm cotignac	230000	0,0135	mensuelle	1 094	156 733	145 652	11 081	2 047	11 232	46 474	87 946	1 897	
16404000	emprunt diocese NIMES	1000000			-	1 000 000	900 000	100 000			300 000	600 000		15 500 *1
16406000	SG N°211018004900 ST raph aum	1000000	0,0218	mensuelle	5 340	398 810	342 865	55 945	6 137	57 177	241 578	44 111	6 905	
16407000	SG N°212297010303 prov tln gradet	1500000	0,0215	mensuelle	10 005	394 119	281 390	112 729	7 333	115 166	166 225	-	4 897	
16408500	SG N°215098000407 hyeres	150000	0,0178	mensuelle	950	63 969	53 622	10 347	1 055	10 533	43 089	-	869	
16409000	LCL N°14940167 la seyne	300000	0,023	mensuelle	2 090	107 135	84 275	22 860	2 224	23 391	60 884	-	1 693	
16409300	SG N°216186010605 st troppez	3000000	0,019	mensuelle	15 035	1 968 206	1 823 932	144 274	36 144	147 039	616 885	1 060 008	33 379	
16409320	B post N°00001668 DGG le clou	260000	0,014	mensuelle	1 243	174 036	161 480	12 556	2 356	12 733	52 752	95 995	2 179	
16409330	B post N°00004778 favières	250000	0,0139	mensuelle	1 194	186 068	174 254	11 814	2 511	11 979	49 616	112 659	2 346	
16409340	B post N°00004530 callas presb	180000	0,0101	mensuelle	1 578	78 726	60 505	18 221	711	18 406	42 099	-	526	
16409350	B post N°00004533 la crau	350000	0,0101	mensuelle	3 068	153 078	117 648	35 430	1 882	35 789	81 859	-	993	
16412200	SG N°216157008208 tln cath	350000	0,019	mensuelle	1 754	228 219	211 360	16 859	4 190	17 182	72 085	122 093	3 867	
1688400	int courus 31/12/25						4 288							
16409900	Prêt Paroisse pretre Chapotin						11 000			11 000				
TOTAL						72 472	6 852 662	6 203 713	664 237	89 747	585 059	2 240 723	3 373 644	79 895

*1 Suspension deux ans (COAE 01/06/2026)

cpte 661100

Etat des autres dettes de 2 441 € sont composées de :

Dettes envers les communautés et congrégations	729 k€
Quêtes et offrandes a reverser	1 098 K€
Séminaire	18 ke
Fonds Selam	156 ke
Autres charges à payer	431 ke€
Avoirs à établir	9 K€

Le détail des autres charges à payer d'un montant de 431 K€**COMPTE 468600**

Libelle	Montant
dons a reverser	68
subvention	2
frais de formation	95
Taxes foncières ass	9
honoraires	4
frais de depl	6
frais salaires	34
casuels obs	44
off a reverser	11
alimentation dec	11
frais formation	11
ass	2
frais	11
gratuite	33
total curie serv	341

Compte 4686 paroisses

URSSAF	16
Salaires	8
ind rupture	4
Ass dab 25	10
Messes a payer	11
Fourn et pel	25
loyer	1
Taxe	3
frais ed depl	2
autres	9
total par	89

430

Le montant des offrandes de messes au 31/12/2025 s'élève à 962 K€, elles étaient de 848 k€ au titre de 2024 (positionnéss emprunt et dettes diverses compte 45220)

Les produits constatés d'avance de 75 K€ sont composés de :

Encart publicitaire	6,00
Total Curie	6,00
Pelerinages	10,00
Rbt assurances	55
Autres locations	3,00
Total Paroisses	68,00
	74,00

g. Analyse des salaires et traitements

* Valeur en K€	2025	2024	2023	Variation 25/24
Salaires et traitements	3107	3 273	3 172	- 166
cotisations	3253	3 388	3 263	- 135
Autres Charges /pretres	60	76	66	- 16
Remboursements	-960	- 1 048	- 786	88
Cout salaires et traitements	5 460	5 689	5 715	- 229

Le cout des traitements et salaires 2025 régresse de 229 K€,

Les effectifs 2025 de la curie sont de 27.99 ETP contre 27.91 ETP pour 2024 et 28.55 ETP en 2023 soit une augmentation de 0.08 ETP par rapport à 2024

h. Résultat exceptionnel

Le total charges exceptionnelles est de 1 013 ke et les produits exceptionnels sont de 0 k€ soit une perte exceptionnelle de 1 013K€, l'ANC 2022-06 maintien les charges et produits exceptionnels uniquement en lien direct avec un évènement majeur et inhabituel. Les placements Keys venus a échéance n'ont pas été honorés, ces placements peuvent être considérés comme « toxiques » ou « risqués » au regard de la nature de l'activité cette charge a été considérée comme exceptionnelle.

i. Etat des avantages et des ressources provenant de l'étranger

La version détaillée de l'Etat des Avantages et des Ressources en provenance de l'étranger (EAR) que l'association doit établir en application de la loi 2021-1109 du 24 août 2021, article 74 .est mise à la disposition du public à l'évêché de Toulon.

	2025	2024
ALLEMAGNE	892	170
AUSTRALIE	840	140
AUTRICHE	480	580
BELGIQUE	15078	13639
CANADA	182	510
CHILI	3000	32
CLOMBIE	500	
ÉMIRATS ARABES UNIS		
ESPAGNE	1516	1356
ÉTATS-UNIS	620	2743
GRANDE-BRETAGNE		35
ÎLE MAURICE	384	384
IRLANDE	648	648
ITALIE	2808	998,00 €
LIECHTENSTEIN		
LUXEMBOURG	240	15 240,00 €
MACAO	50	
MONTENEGRO	42	
MAROC		100,00 €
MONACO		1 000,00 €
NOUVELLE ZELANDE		5,00 €
PAYS BAS	350	
POLOGNE	90	120,00 €
Portugal	890	70,00 €
ROYAUME-UNI	300	30,00 €
SENEGAL		20,00 €
SERBIE		1 500,00 €
SUEDE	250	
SUISSE	24128	35 804,00 €
	53288	75124

j. Valorisation des contributions volontaires

L'association diocésaine de Fréjus-Toulon bénéficie d'un grand nombre de contributions volontaires en nature pour la réalisation de son objet cultuel tant dans les paroisses qu'à la curie ou dans les services : catéchistes, animations liturgiques, services administratifs, entretien des lieux de culte, implication dans les conseils aux affaires économiques...

Toutefois, la Conférence des Evêques de France considère que les missions bénévoles réalisées en Eglise résultent du statut de baptisés qu'elles ne font que traduire en actes. Le recensement et la valorisation de ces missions bénévoles dans les comptes des Associations Diocésaines ne seraient pas compatibles avec ce statut.

De ce fait, ces contributions volontaires en nature ne sont pas valorisées.

Il existe des prêts à usage et baux emphytéotiques signés par l'ADFT dont notamment :

- Bail emphytéotique Maison des Frères - UDV
 - o Valeur locative cadastrale estimée: 6 924 €
 - o Durée du contrat : 25 ans
 - o Date début de contrat : 21/07/2022
 - o Redevance annuelle : 239 mois à 2139,47€ (01/08/2022-01/06/2042) et 61 mois à 1079,96 (01/07/2042-01/07 /2047).
- Prêt à usage - Bénédicte BAYERLET et Anne-Marie HAEGEL
 - o Valeur locative cadastrale : 2 642 €
 - o Durée du contrat: 3 ans
 - o Date début de contrat : 01/03/2023
 - o Redevance annuelle : Mise à disposition à titre gracieux.
- Prêt à usage - EORT
 - o Valeur locative cadastrale : lieux culte
 - o Durée du contrat : 3 ans
 - o Date début de contrat : 01/04/2022
 - o Redevance annuelle : Mise à disposition à titre gracieux.
- Bail emphytéotique - UDV-VAR AZUR RECUP
 - o Valeur locative cadastrale : 9 730€
 - o Durée du contrat : 21ans
 - o Date début de contrat : 13/06/2022
 - o Redevance annuelle
- Bail emphytéotique - UDV
 - o Valeur locative cadastrale : 2 384€
 - o Durée du contrat : 21 ans
 - o Date début de contrat : 17/10/2022
 - o Redevance annuelle : 1 €.
- Prêt à usage UDV - Fratelli

Annexes au Bilan 31 décembre 2025

- o Valeur locative cadastrale : 6 518 €
 - o Durée du contrat : 3 ans
 - o Date début de contrat : 03/01/2022, avenant du 4 juin 2025 prolongeant de 3 ans à compter du 3 janvier 2025
 - o Redevance annuelle : Mise à disposition à titre gracieux.
- Bail de location logement vide - Mr et Mme GIARDINA
 - o Valeur locative cadastrale: 4.786 €
 - o Durée du contrat: 6 ans
 - o Date début de contrat : 01/04/2022
 - o Redevance mensuelle : 50 € + 150 € de charges
- Prêt à usage UDV et Amis de Jéricho
 - o Valeur locative cadastrale : 31146 €
 - o Durée du contrat : 4 ans
 - o Date début de contrat: 28/06/2021 prolongé au 31/12/2026 par avenant le 1^{er} Aout 2025
 - o Redevance annuelle : Mise à disposition à titre gracieux.
- Bail emphytéotique Association MLH
 - o Valeur locative cadastrale : 34 598 €
 - o Durée du contrat: 27 ans, 9 mois et 21 jours
 - o Date début de contrat : 10/05/2001
 - o Redevance annuelle: 0,15 €
- Comodat Association Renaissance
 - o Valeur locative cadastrale : 24 000 €
 - o Durée du contrat : 15 ans
 - o Date début de contrat : 15/01/2014
 - o Redevance annuelle: Mise à disposition à titre gracieux
- Bail emphytéotique Association LE ROCHER DE GAVARESSE
 - o Valeur locative cadastrale : 125 000 €
 - o Durée du contrat: 25 ans avec un rétroactivité au 1^{er} septembre 2019 pour finir le 31 Aout 2044
 - o Date début de contrat : 01/09/2019
 - o Redevance annuelle : 1€
- Bail d'habitation de logement de fonction : M. KINE Jean-Charles et MME DUCHET Marie- Adelaide
 - o Valeur locative cadastrale : 6082 €
 - o Durée du contrat : 6 ans
 - o Date début du contrat : 24/06/24
 - o Loyer mensuel 50€ charges mensuelles locatives : 60€
- Contrat de location de logement meublé à usage de résidence principale : MME BOUSTENS

- Valeur locative cadastrale : 2646
- Durée du contrat : 1an
- Date début contrat : 01/01/2024
- Loyer mensuel de 450€ et charges locatives mensuelles de 100€

- Bail civil au titre de la loi du 6/07/89 art 1713 a 1762 du Code civil : Association diocésaine de l'enseignement catholique (SDEC 83)
 - Durée du contrat : 6 ans
 - Date début du contrat : 01/09/2024
 - Loyer mensuel de 1000€

- Rians Les donateurs ont fléché leurs dons à la hauteur de 81 k€ pour le bâtiment du presbytère et on demandé un engagement de ne pas vendre le bien dans les 10 ans à venir. Le conseil diocésain des affaires économiques du 20 novembre 2024 a pris l'engagement de rembourser les donateurs qui le souhaiteraient au prorata Temporis de 10 ans dans la limite du prix de vente dans le cas d'une cession du bien.

Prêt à usage association Diocésaine à l'association union diaconale du var, d'un bâtiment de 300m2 situé 17 Bd Commandant Nicolas 83000 TOULON jusqu'au 31/08/2026

Prêt a usage immeuble habitation le Muy, 56 RDN 83480 LE MUY pour 6 années à compter du 1^{er} octobre 2025

Bail emphytéotique Scouts de France bâtiment situé 106 Rue Victor Remoneng 83200 TOULON courant sur 21 ans du 8 juillet 2025 au 7 juillet 2046

k. Effectif moyen

Le diocèse compte 235 prêtres incardinés au 31 décembre 2024 dont 235 en activité et 42 retirés (âgés de plus de 75 ans).

L'effectif de la l'Association Diocésaine (curie)est de 27.99 pour 2025, 27.91 ETP, pour 2024 et de 28.55 pour 2023.

Le nombre de salariés pour 2025 est de 40 salariés ; 43 salariés pour 2024, contre 46 salariés 2023 répartis comme suit :

Tableau MASE	
Libellé	Valeur
Effectif équivalent temps plein	27.99
Effectif nombre de salariés	43.00
Nombre d'heures	50 943.76
Nombre d'accidents avec arrêt (hors trajet) - AAA	
Nombre d'accidents de trajet	
Nombre d'accidents sans arrêt - ASA	
Taux de fréquence = $AAA \times 1000000 / NbHT$	
Taux de fréquence = $(AAA + ASA) \times 1000000 / NbHT$	
Nombre de journées perdues par un accident de travail	
Taux de gravité = $Nb \text{ jours perdus} \times 1000 / NbHT$	

a. Effectif moyen

Répartition de l'effectif par sexe au 31/12/2025									
Catégorie	F	H	Total	CDI F	CDI H	Total	CDD F	CDD H	Total
Total	32	8	40	31	8	39	1		1

Répartition de l'effectif au 31/12/2025 et évolution depuis N-1						
Catégorie	Sexe	Total	CDI T.C.	CDI T.P.	CDD T.C.	CDD T.P.
	H	8	6	2		
	F	32	15	16	1	
Total période N		40	21	18	1	
	H	8	6	2		
	F	35	15	16	1	3
Total période N-1		43	21	18	1	3
	H					
	F	- 3				- 3
Écart N-1 / N		- 3				- 3

b. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes pour l'audit légal des comptes de l'exercice 2025 s'élève à 24 000 €.